L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 3 AVRIL 1890.

VAPEURS.

RED STAR LINE.

Départ de New-York, d'Anvers et de Paris chaque semaine.

WESTERNLAND, Mercredi, 9 avril, 8:30 A. M
WAESLAND, Mercredi, 16 avril, à 3:30 P. M.

Six heures et demie d'Anvers à Paris.

Première cabine, $45 et au-dessus, aller et retour $85 et au-dessus. Deuxième cabine, $35, aller et retour $65 et $72. Entrepont aux plus bas prix. Seulement $2.50 d'Anvers à Paris. 3e classe. Taux spéciaux pour l'Italie.

A. M. MOULTON, 1 rue du Camp.

J. A. BUISSON, Agent autorisé, coin Toulouse et Bourbon.

La troupe de l'Opéra français de la Nouvelle Orléans, pour retourner en Europe, a pris un steamer de la ligne Red Star.

27 mars—6 mois

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 30 mars 1890 quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent. No. 47 rue Carondelet.

mars

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques, lumières électriques), partent de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA NORMANDIE, Collier, samedi, 5 avril
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 12 avril
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 19 avril

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine....$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$60

Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agent principal à la Nlle-Orléans, 61 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre les billets de passages.

J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.

Partant mercredi, 9 avril, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants: KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer NEW ORLEANS, Capt. Halsey.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE ½ P. 0/0

Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41.

CHEMINS DE FER.

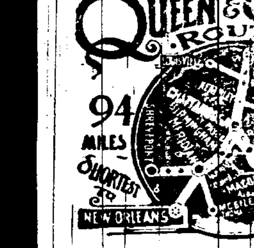

Queen and Crescent Route,

Est la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Part de la N. Orléans	8:40 a m.	7:50 p.m.
Arrive à Meridian	3:00 p m.	10:40 p.m.
Arrive à Akron	6:13 p.m.	1:00 a.m
Arrive à Birmingham	9:00 p m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla	11:06 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Burkin	10:5 a.m.	4:00 p.m.
Arrive à Lexington	12:0 p m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	3:50 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O. 34 st. Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.

24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Fa. Co.

Départ de la N-Orléans		Arrivée à la N-Orléans	
Pacific Express, daily	3 55 pm	Atlantic Express daily	9 15 am
San Antonio Express, daily	7:25 am	New Orleans, Express, daily	7 45 pm

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Connections à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à obtenir dans les bureaux St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
Traffic Manager.
WATSON, Gen. Pass. Agt.

1er fév—1an.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $1 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel — DE LA — Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889 :

Primes sur incendies	$197,741 69	
Primes maritimes	2,889 10	
Primes des rivières	1,577 07	
	$202,207 66	
A ajouter : Primes non expirées de 1888	44,609 49	$246,817 15
A ajouter : intérêt, profits et pertes	$26,223 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43	12,023 62
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$93,148 63	
Sur risques maritimes	2,038 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,807 07	
Réassurances	38,145 53	
Primes remises et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville Board of Underwriters et souscriptions	6,389 93	185,952 32
Profits bruts		$97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	97,364 70

ACTIF

Billets pour primes	$369 89
Primes en voie de collection	41,462 59
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèque	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,680 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 1
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,364 70

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN, J. J. WECKERLING, JOHN THORN, J. HASSINGER, J. B. MEYERS, LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS, FRANK VATTER, GEO. LIEDERLICH, HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS, J. E. MERILH, JOHN G. MOLL, J. J. LANGLES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non acquises de l'année précédente :

Primes d'incendie	$167,066 12	
Primes de rivières	2,183 69	$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889	$36,039 52	
Primes remboursées et commission	19,807 60	
Réassurances	5,425 47	$61,272 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		$17,936 83
Revenu net		$125,914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires	26,735 59	76,600 02
		$49,314 03
A déduire— Pertes ajustées et dividendes non réclamés		$5,396 25
Bénéfices bruts pour 1889		$43,917 78
Moins— Pertes encourues en 1888 et payées en 1889		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques	$12,908 46
Primes en cours de collection	21,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 6 pour cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Bataillon Washington Artillery	151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company	32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	33,388 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	42,259 42
Billets à recevoir pour primes	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,997 68
Warrants de l'Etat	83 00
Débiteurs divers	1,824 82
	$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts	1 306 89
Actif total	$371,779 91

PASSIF.

Actif comme ci-dessus		$371,779 91
Pertes ajustées et non ajustées	$5,110 00	
Dividendes non réclamés	286 25	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de police		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYÈS, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

(Signé) N. B. TRIST, Notaire.
(Sceau.)

DIRECTEURS.

Manuel Abascal, H. Laroussini, E. J. Bobet, P. Pouts, C. T. Dugazon, G. Pitot, H. Gally, Ad. Schreiber, S. Gumbel, C. E. Schmidt, J. W. Hincks, J. Tuyès.

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel — DE — L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues :		
Sur risques de feu		$251,065 98
Sur risques de marine		2,702 10
Sur risques de rivière		3,974 97
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenus		$333,500 37
A déduire, pertes payées :		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 08	
Sur risques de rivière	602 83	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations	25,822 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	23,398 18	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc	30,719 47	
Déboursés		$212,693 79
		$120,806 58
A déduire :		
Primes non acquises	$60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	133,100 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/4	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèque	24,384 24
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 09
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$407,918 24

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réserve pour primes non acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000 00
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886 d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887 cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887 deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars et 62 cents	128,571 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{L.S.} S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE D'ORLÉANS.

DEVANT MOI, CHARLES ROLLE, notaire, pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, personnellement se sont présentés: MM. Jean Marque, Dominique Claverie, Richard Francis, Henri Larquié, Barthélemy Becubay, Pierre Cougot, Pierre Ader, Gustave Esnard, François Limongi et Ramon Viosca, tous domiciliés en cette ville.

Agissant conformément à une résolution adoptée à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Orléans, tenue au bureau de la dite Compagnie, le 18ème jour du mois de janvier 1890, désignant ceux qui ont comparu à un comité ayant pleins pouvoirs et toute autorité pour agir pour et au nom de la Compagnie du chemin de fer Orléans et de ses actionnaires, de même que de signer et exécuter au nom de la dite Compagnie et des dits actionnaires toute charte ou tout acte d'incorporation, ou acte d'extension de la dite charte, de passer tout autre acte et de faire tout ce qui peut être nécessaire ou que peut exiger la loi.

Et les dits messieurs qui ont paru agissant en outre en vertu de pouvoirs spéciaux, dont une copie est ici annexée pour qu'on s'y réfère au besoin ainsi qu'une résolution dont une copie est jointe, résolution du 18 janvier 1890, et les dits messieurs ont déclaré que se prévalant des dispositions de la loi contenue dans les Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane et de l'Acte correctif 125 de la session de la Législature de 1880, et des Statuts et de la Constitution de cet Etat, relativement à la construction, et à la mise en opération des chemins de fer, ils se sont engagés, et par le présent écrit, s'engagent au nom et pour le compte de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLÉANS et de ses actionnaires, et en vertu des pouvoirs dont ils sont revêtus par la dite assemblée générale des actionnaires, tenue le 18me jour de janvier 1890, et des pouvoirs spéciaux dont il est fait mention plus haut, et dans le but de réincorporer et de maintenir en existence la dite COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ORLÉANS, ils adoptent et déclarent leur la Charte qui suit comme celle de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLÉANS, laquelle prendra effet à partir du 31 janvier 1893 et demeurera en vigueur durant vingt-cinq ans à partir de cette dernière date.

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association sera la "ORLEANS RAILROAD COMPANY" (Compagnie de Chemin de Fer Orléans).

ARTICLE II.

Le lieu d'affaires et le domicile légal de cette corporation seront situés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de construire et de maintenir des chemins de fer pour le transport de passagers et généralement pour exercer tels pouvoirs et privilèges accessoires qui sont ou qui peuvent dans l'avenir lui être octroyés pour la construction et l'exploitation de chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à cent quatre-vingt cinq mille piastres ($185,000), représentés par trois mille sept cents actions (3,700) de cinquante piastres ($50) chacune.

ARTICLE V.

La dite corporation assume ici toutes les obligations de F. Mouny & Cie, comme principaux, et Geo. W. Hynson, D. B. Macarty, L. E. Lemarié et B. Raloy, cautions, comme parties à un contrat et à l'achat du droit de passage et de l'établissement d'un chemin de fer dans les rues du Canal, Dauphine, Dumaine et autres, en la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte passé pardevant William J. Castell, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 5me jour de juillet 1867, et aussi par acte passé par-devant Henry C. Dibble, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 7me jour de décembre 1867. La dite corporation s'engage à construire les dits chemins de fer urbains d'après les plans et stipulations, dans le délai et conformément à la manière indiquée dans les dits actes notariés ; ainsi que de se conformer à toutes les conditions qui y sont imposées et exprimées. Et la dite corporation assume ici en outre tous les droits et s'engage à remplir toutes les obligations y indiquées et exprimées ; et la dite corporation accepte tous les droits et s'engage à faire face à toutes les obligations découlant du droit de passage ou des franchises adjugés à la dite Compagnie de Chemin de fer Orléans par la ville de la Nouvelle-Orléans conformément à l'acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 10ème jour de novembre 1886, et chacun et tous autres droits, privilèges ou obligations qu'il pourra y avoir pour ou contre ladite Compagnie de chemin de fer le trente-unième jour de janvier dix-huit-cent quatre-vingt-treize.

ARTICLE VI.

Cette corporation entrera en opérations à partir du trente-unième jour de janvier dix-huit-cent-quatre-vingt-treize.

ARTICLE VII.

La corporation aura un sceau d'incorporation dont la devise sera un char dans un cercle sur lequel se lira le nom de la compagnie.

ARTICLE VIII.

Ces articles d'association pourront être modifiés ou changés, et le fonds capital pourra être accru à n'importe quelle somme n'excédant pas cinq cent mille piastres de la façon pourvue par la loi avec l'assentiment des deux tiers comme chiffre, des actionnaires présents à une assemblée générale convoquée après un avis de trente jours. Lorsqu'une augmentation du capital aura été dûment autorisée, avis en sera donné pendant soixante jours dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans lequel délai les actionnaires auront le privilège d'acheter de nouvelles actions proportionnellement aux actions qu'ils possèdent déjà, et toutes les actions qui, à l'expiration du délai n'auront pas été achetées, pourront être disposées par les Directeurs au profit de la corporation, mais pas au dessous de leur valeur au pair.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront placés dans un Conseil de Direction se composant de sept membres chacun desquels possédera en son propre nom au moins une vingt actions du fonds capital de la dite corporation; et le dit Conseil de Direction élira un de ses membres Président et servira jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un successeur qui sera désigné de la façon prescrite par l'article X.

ARTICLE X.

Le premier lundi de février 1893 et annuellement après une élection de sept Directeurs par les actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, élection dont avis préalable d'au moins dix jours sera donné dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE XI.

Une pluralité de votes (comptant un vote pour chaque action sur laquelle on votera) sera suffisante pour élire des directeurs qui devront à leur première réunion après leur désignation, choisir un des leurs comme président de la Compagnie qui sera élu par une majorité de toute la Direction, et auquel seront servies toutes citations et tous documents légaux. Il incombera au président de convoquer toutes les réunions du Conseil, et en cas de son absence et de son impossibilité à le faire, le Conseil choisira un de ses membres pour présider pro tem., qui provisoirement exercera tous les pouvoirs du président. Toutes les élections se feront par ballotage sous la surveillance de deux inspecteurs nommés par le Conseil au moins une semaine avant toute élection.

ARTICLE XII.

Une majorité au Conseil sera nécessaire pour former un quorum, et une décision de cette majorité constituera un acte d'incorporation valide. Le Conseil de Direction sera revêtu du plein pouvoir et est ici autorisé à vendre et acheter telle propriété foncière et personnelle qu'il jugera nécessaire pour l'usage de la Compagnie.

ARTICLE XIII.

Tout directeur sur le point de s'absenter pour une durée de quatre-vingt-dix jours ou pour une durée indéfinie se nommera un remplaçant, pourvu que ce dernier aura en son propre droit pas moins de vingt cinq actions de la Compagnie, et pourvu également que le dit suppléant soit élu par le Conseil de Direction pour le temps voulu.

ARTICLE XIV.

Le Conseil de Direction se nommera un secrétaire et tous les commis et agents, et aura la faculté de les destituer à son gré; il fixera aussi les traitements de tous les officiers de la corporation et la somme comme caution qui sera requise de ces officiers et agents. Le dit Conseil pourra aussi octroyer tels pouvoirs pour l'expédition des affaires ordinaires de la Compagnie à des comités de son propre sein et à ses officiers ou agents, qu'il jugera convenable. Il pourra aussi nommer des agents dans l'Etat et au dehors aux conditions qu'il lui plaira, et il aura le pouvoir d'adopter des règlements qu'il modifiera à son gré dans l'intérêt de la corporation toutes les fois qu'il en sera besoin. Il pourra enfin remplir toutes les vacances qui se produiront dans le Conseil. Ces vacances pourront se déclarer soit par la mort, la démission, le manque du nombre voulu d'actions au nom du Directeur, l'insolvabilité et l'absence sans permission pendant trois mois consécutifs.

ARTICLE XV.

Des livres pour l'inscription et le transfert des actions du fonds capital seront ouverts et tenus sujets aux restrictions imposées par le règlement. Tous les transferts d'actions se feront dans ces livres et seront signés par l'actionnaire ou son avocat; lesquels livres pourront être clos aussi souvent que le voudront les Directeurs, comme l'exigeront les circonstances, mais pas pour une durée de plus de dix jours à la fois. S'il arrivait qu'aucun actionnaire voulût transférer ses actions avant de les avoir pleinement payées, il en sera donné publication à condition que l'acquéreur se substitue à sa place si ce dernier est agréé par le Conseil de Direction.

ARTICLE XVI.

L'omission pour une raison quelconque d'élire des Directeurs le jour fixé ne causera pas une dissolution de l'association; mais les Directeurs alors en fonctions garderont qualité jusqu'à ce qu'une élection ait lieu. De celle-ci un avis sera immédiatement donné, ainsi que le veut l'article X, jusqu'au jour de l'élection.

ARTICLE XVII.

Chaque actionnaire à toute assemblée pour l'élection des Directeurs ou pour d'autres objets, aura droit directement ou par procuration à un vote pour chaque action qu'il possédera, pourvu que nul actionnaire ne vote en son propre nom sur plus de trois cents actions (ou votes); et pourvu aussi qu'il aura possédé ses actions au moins un mois avant le jour de l'élection.

ARTICLE XVIII.

Il ne sera pas permis à deux associés dont les actions seront au nom de la raison sociale, d'être élus en même temps Directeurs de cette compagnie ou corporation.

ARTICLE XIX.

Les minutes de toutes les délibérations du Board des Directeurs seront tenues par le secrétaire et vérifiées par le président; et le président et le secrétaire signeront tous les billets, traites, chèques, certificats de stock, contrats et toutes les autres preuves de dettes envers cette corporation.

ARTICLE XX.

Le Board de Directeurs peut accepter, préalablement, tout pouvoir ou privilège conférés à cette corporation pour tout amendement de la loi sous laquelle cette corporation a été formée, ou pour l'adoption de tout nouvel acte ou nouvelle ordonnance de la Législature ou du Conseil de ville, mais l'acceptation d'un pareil pouvoir et privilège sera déterminée par un vote de la majorité des actionnaires.

ARTICLE XXI.

La liquidation des affaires de cette corporation sera faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée qui sera convoquée à cet effet après en avoir donné antérieurement avis pendant soixante jours dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans; les dits commissaires chargés de la liquidation seront des personnes solvables résidant en cette ville, et non endettées à la corporation; leur terme d'office sera fixé, et tous les pouvoirs nécessaires leur seront conférés. La période de liquidation sera fixée ainsi que la compensation des dits commissaires, qui sera décidé par une résolution, les actionnaires, dans une assemblée générale convoquée à cet effet.

Ainsi fait et passé en mon bureau, le huitième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix, en présence de MM. Gustave Schreiber et Gervais Arnoult, témoins compétents, qui ont signé avec ceux qui ont comparu, et moi, le notaire, après avoir lu le tout.

(Original signé)—Jean Marque, G. Esnard, Henry Larquié, B. Becubay, Pierre Ader, Richard Francis, F. Limongi, Ramon Viosca, marque ordinaire X de Dominique Claverie, Pierre Cougot, Gustave Schreiber, Gervais Arnoult, Charles Rolle, notaire public.

Je, soussigné annotateur des hypothèques pour et dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus de la Compagnie de chemin de fer d'Orléans (Orleans R. R. Co.) a été ce jour dument enregistré en mon bureau, dans le livre 395 folio 440.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.
GEO. GUINAULT,
(Signé) Annotateur des hypothèques.

Je, Charles Rolle, notaire public, certifie par le présent que tout ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte et correcte de l'acte primitif et du certificat de l'annotateur des hypothèques qui est enregistré et mis comme archive à mon bureau.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.
CHARLES ROLLE, Notaire public,
No 104 rue de la Commune.

22mars—5f

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$415,699 35
Sur les risques de rivière		22,586 57
Sur les risques de mer		12,249 19
		$450,535 11
A ajouter : Primes non acquises de 1888		102,433 94
Total des primes		$552,969 05
A ajouter : Intérêt et profits et pertes		38,906 49
Revenu total		$591,875 54
A déduire : Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$190,110 41	
Sur risques de rivières	16,883 83	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées	$217,593 95	
Primes remboursées et cancellations	47,706 30	
Commissions	65,505 08	
Réassurances	28,898 44	
Taxes et licences	7,323 59	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machine Babcock, loyer, impressions, etc	37,965 66	
Total des déboursés		$402,083 02
Surplus		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés		$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		33,500 00
Profits net		41,704 20
		$189,792 52

ACTIF (A la valeur du marché.)

Comptant en main, à recevoir :		
En banques	$99,632 81	
Au bureau	3,923 65	103,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman		130,900 00
$100,340 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		149,669 80
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		8,506 68
Une action du capital du N. O. Board of Trade		75 00
Une action du capital de la La. Sugar Exchange		125 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co		175 00
Une action French Opera House Co		250 00
Un bon de la St Bernard Steam Fire Co		50 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters		156 00
Primes en cours de perception		49,818 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,584 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.

M. T. DUCROS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par la présente, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): J. H. MENGE. FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD. MORRIS SCHWABACHER. F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15 000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit Fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire

Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 2 avril 1890.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$5,924,263 00	$902,833 00
Même temps la semaine dernière	5,957,887 00	714,425 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIS — Souverains Victoria, $4 80 @ 4 90; 20-marcs, $4 65 @ 4 75; 20-francs, $3 80 @ 3 90; doublons espagnols, $15 40 @ 15 60; doublons mexicains, $15 60 @ 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 @ 4 80; 20-pesos, mexicains, $19 40 @ 19 60; or mutilé américain, 90 @ 95c.; or léger américain 97 à 98 c. dollars mexicains, 74 @ 74½; sols péruviens, 71¾ @ 72½; pesos chiliens, 71¾ @ 72½; argent mutilé américain, 80c. par oz; 5-francs, 85 @ 95c.; argent anglais, par £ $4 80 @ 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 @ 4 90; billets de la Banque de France, 19 @ 19½; reichsmarcs, billets, 23 @ 24

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en assez bonne demande et facile.

Papier exceptionnel	8
do A1	—@8
Prêts sur garanties collatérales	4@5
Time do do	—@7
Papier hypothécaire	—@8

New York—Taux de l'argent 5 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 4; consols 97 5/16 à 98⅛, argent en lingots 43⅝; U. S. 4's 125.

Paris—Rentes 88.67½.

CHANGE.

REICHMARKS—Commercial 94⅞

Le STERLING est ferme.

Commercial (60 jours)	483⅞@484⅛
Traites de banques (60 jours)	486

Les FRANCS sont fermes.

Francs de commerce (60 jours)	5.21¼
Traites de banques (60 jours)	5.17⅛

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme.

Traites de commerce pair à 50c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

100 actions CC Slaughterhouse Co.... 59⅛
50 actions du Waterworks Co.... 51
10 actions Orleans RR.... 70½
$2,000 Bons à prime.... 152½
$2,000 Bons à prime.... 152⅛
$1,000 City Consol (Crossman) ext.... 109

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

23 actions du Crescent City RR.... 92
50 actions Waterworks Co [S 10 days].. 89½
$1,000 Bons à prime.... 152½
25 actions Waterworks Co [S 10 days].. 89
100 actions CC Slaughterhouse Co.... 59¼
100 actions CC Slaughterhouse Co.... 59⅛

Appel de 2 p. m.

16 actions CC Slaughterhouse Co.... 60

Après l'appel de 2 p. m.

$920 Bons à prime.... 152½
$7,000 City consolidated bonds.... 109
50 actions CC Slaughterhouse Co [S 1 y].. 59

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes de N. O. Stock Exchange

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demandé
American N'l	100	107	109½
Bank of Commerce	10	11	11¼
Canal & Banking Co	100	170	177
Citizens	100	28¾	
Germania National	100	200	
Germania Savings	100	200	
Hibernia National	100	201	220
Louisiana National	100	200	220
Metropolitan	100	152½	157½
Mutual National	100	141	145
N O National	100	615	
People's	50		
State National	100	149½	160
Traders'	100	8¾	9¼
Union National	100	146¼	148
Whitney National	100	285	310
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	55	57½
Firemen's	50		60¼
Germania Ins Co	100	115	119
Hibernia Ins	100		
Home Ins	100	99¾	102½
Lafayette	50	71¼	80
Merchants Mutual	100	55¼	61
Mechanics' and Traders	100	133½	139
N Orleans Ins As	30	28¾	32
N Orleans Ins Co	50	20	23¼
Sun Mutual Insurance	100	133	143
Southern Ins Co	100	99	100
Teutonia	100	131	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	116	117½
Crescent City	100	92	92½
Canal and Claiborne	40		
New Orleans City	100	115	
Orleans	50	70	73
St-Charles Street	50	88	90
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
C C Slaughterhouse	50	59¼	61
Imp Bonded Warehouse	100		
Jeffer City Gas Light Co	100	93	95
Consumers' Ice Co	100		
Louisiana Ice Man Co	50	3¼	
La. State Lottery Co	100		
La Oil Co	100		
Metairie Cemetery Ass	100		
N O Gas Light Co	100	101¾	102⅛
N O Waterworks Co	100	86¼	87
N Factors Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	60		
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club	100		
Crescent City Brewing Co	100		
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s		96½	96¾
Louisiana 3's			
Bons de ville.			
Premiums		152	152½
Premiums drawn number			
Privilège on Premiums			
Consolidated 6's		109¼	
Crossman			
Consolidated Extended		109¼	109½
Crossman		109½	110½
Extended 6's			
Railroad			
Waterworks			
Park			
City 6 0/0 certificates		101½	102
City 5 0/0 Cts fe. Consol Coup		102	102½
City 5		103	104
City 7's old			
new			
gold			
Bons divers.			
U S 4 0/0		121¾	
Canal & Claib. St RR mort			
G. St. L & N. O. R. R. Co			
Jackson RR 2d mort. coup			
Jackson RR 2d mort. deut			
Cotton Exchange Stock		325	340
Produce Exchange Stock			
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		30	50
Sugar Exchange		150	
Morgan's L & T 1st gold mort		126	
Tex. & Pacific RR 1st gold m't		91	
Tex. & Pacific RR 2nd gold m't		38	
C. C. Brewing Co. 1sts			
St-Charles Hotel Co mort			
Crescent City 1st		100	
now		101	103
N O City RR Co mort		124	
St-Charles St RR mort			127
N O Waterworks 1st mort		117	
La Ice Mfg Co 1st mort		95	
La Ice Mfg Co 2d mort			80
Levee S. Cotton Press mort		104¼	
La Electric L. 1st mort			
Cotton Exchange 1st mort		106¼	
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		60	
State Warrants Ordin. 1885		43	
do do do 1886		43	
do do do 1887		43	
do do do 1888		9	
Police Cts		20	
School Cts		20	35
City Scrip, old		91	
new		62	
Jan. In. Cts. on State Coesols		23	
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880		20	
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 188)		14	32
Unpaid State Coupons prior to No 12		35	
Unpaid City Coupons			
Half paid Coupons			
State School Warrants		36	44
Unlisted Securities.			
Ryland	1	.02	.07
Lafayette Brewing Co	100	105	125
Louisiana Brewing Co	100	280	219
Pelican Brewing Co	50	47	50
Southern Brewing Co	100	375	400
Weckerling Brewing Co	100	106	

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Crossman s Issue. 6 New Stock. Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1,400 balles, comprenant 290 à arriver.

Le marché est calme et stable.

Les cotons tachés sont de ⅛ à 1/16 plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	9⅛	9⅛
Ordinary	10	10
Good Ordinary	10 7/16	10 7/16
Low Middling	10¾	10¾
Middling	11	11
Good Middling	11⅛	11⅛
Middling Fair	11¾	11¾
Fair	12⅛ nom	12⅛ nom

FUTURS.

Stables.

Janvier 10.01 à 10.02; février —— à ——; mars —— à ——; avril 11.06 à 11.07; mai 11.15 à 11.16; juin 11.22 à 11.23; juillet 11.28 à 11.29; août 11.17 à 11.18; septembre 10.50 à 10.51; octobre 10.09 à 10.11; novembre 9.97 à 9.98; décembre 9.97 à 9.98.

Les ventes comprenaient 9,200 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 10 15/16; à Mobile 10⅞; à Savannah 10 15/16 à Charleston à 10⅞; à Wilmington à 10⅞; à Norfolk à 11; à Baltimore 11¼ à 11⅜; à Boston à 11⅝; à Philadelphie 11 11/16; à Memphis 11; à Augusta 11.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Stable.

Coton: Middling Gulf 11 11/16.

FUTURS

Calmes et stables.

Janvier 10.38 à 10.39; février —— à ——; mars —— à ——; avril 10.41 à 10.42; mai 10.43 à 10.44; juin 10.47 à 10.48; juillet 10.51 à 10.52; août 10.49 à 10.50; septembre 10.92 à 10.93; octobre 10.55 à 10.56; novembre 10.37 à 10.38; décembre 10.36 à 10.37.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,874,985 balles; même temps l'année dernière, 1,611,985 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,586,320 balles; même temps l'année dernière, 5,259,909 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,664,836 balles; même temps l'année dernière, 1,175,356 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,413,537 balles; même temps l'année dernière 3,998,826 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 133,498 balles; même temps l'année dernière, 194,177 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 357,232 balles; même temps, l'année dernière, 352,134 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Stable.

Coton—6⅛ pour le Middling Américain.

FUTURS

A peine stables.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Ferme.

Coton—76 fr. pour le Bon Ordinaire (sur place), 75 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 72½ fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Calmes.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 16 boucauts et 118 barils de sucre, 62 barils de mélasse

Recettes 16 boucauts de sucre, 118 barils de sucre, 62 barils de mélasse.

OPEN KETTLE Inactif.

Choice	—@——
Strictly prime	—@——
Prime	5 @——
Fully fair	5 @——
Good fair	4 13/16@——
Fair	4¾@——
Good common	4⅝@——
Common	4⅜@——
Inferior	—@——

CENTRIFUGAL—Calme.

Plantation granulated	—@——
Off granulated	—@——
Choice white	—@——
Off whites	5 13/16@5 15/16
Gray off white	—@——
Choice yellow	5⅜@5½
Prime yellow	5¼@5⅜
Off yellow	—@——
Seconds	4¼@5¼

MELASSE—Open kettle—Fort—Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Fermenté, 18 à 30c. le gallon. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 35 à 40c.

Fancy	—@——
Choice	—@——
Strictly prime	—@——
Good prime	—@——
Good fair	—@——
Fair	—@——
Good Common	—@——
Common	—@——
Inferior	—@——

CENTRIFUGAL—Stable.

Fancy	—@——
Choice	—@29
Strictly prime	27 @28
Good prime	25 @26
Prime	20 @22
Good fair	18 @19
Fair	17 @18
Good common	14 @16
Common	14 @16
Inferior	—@——
SIROP	—@30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 5,204; barils riz écalé 1,434

Recettes — Sacs riz brut 25; barils riz écalé ——.

RIZ ECALE—Actif.

Head	4¾@5¼
Choice	—@——
Prime	—@——
Good	4⅛@4¼
Fair	4 @4¼
Ordinary	3½@3¾
Common	2¾@3¼
No 2	2 13/16@2¾

RIZ BRUT—Fort. Cotes du riz brut $2 00 à 2 75.

RIZ POLI—$12 00 à 14 00.

SON—$7 00 à 8 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse des...

FARINE—Stable. Patents $4 65 à 4 75; extra fancy $4 20 à 4 30; fancy $3 85 à 4 00; choix nominal le baril.

FARINE DE MAIS—$ —— à 1 85.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE DE ORGE—Winter wheat flour patents $4 75 à 4 85 le baril; extra fancy $4 35 à 4 45; fancy $3 90 à 4 00; Minnesota flour, bakers' $4 25 à 4 50; Straights 4 60 à 4 75; patents $5 35 à 5 50.

FARINE DE MAIS—$ —— à $2 00.

CREAM MEAL—Choice $2 20 à 2 40.

GRITS—Choice $2 25 à 2 40.

HOMINY—$2 50 le baril.

FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.

OAT MEAL—Coarse $5 65 le baril au détail.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote 42 pour le blanc, 38 pour le mêlé et 40 à 41 pour le jaune.

AVOINE—No 2 de l'Ouest 30¼ à 31; Choice à 31.

SON—Nom. 85 à 87½.

FOIN—Prime $13 00 à 15 50; Choice $17 00 à 17 50.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8c plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables.

MESS PORK—$11 50 à ——

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4¼ à ——, short rib sides 5⅛ à 5¼; long clear sides 5¼ à 5⅜, short clear sides 5¼ à 5⅜.

BACON—Epaules 5 à ——; short rib sides —— à 6¼; long clear sides 6 à ——; short clear sides 6¼ à ——.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5¼ à 5⅜; prime steam —— à ——.

JAMBON—10 à 11.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à 1c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $10 12½ à 10 37½; pig $10 12½ à 10 37½; extra prime $9 50 à 9 75.

Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6 à 6¼c.; Boston-cut shoulders 6¼ à 6½c; picnic hams 6¼ à 6½c; breakfast bacon 8¾ à 9¼c; hams choice 10¼ à 11¼c.

Beuf, bbl—Extra plate à $8 25; plate $8 75 à ——; extra mess $6 75 à 7 00; mess $ ——; demi-baril—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $5 75 à 6 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE—Prime 21¼; good 21½; fair 21¼; ordinary 19¾; common 17¾ la livre.

THE—Extra Formosa, 35c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 50c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 50c à $1 00; fine to choice 30 à 50c; hyson and young hyson, 25 à 35; gunpowder, fair to fine 30 à $1 00.

BEURRE — Western Creamery—Extra 26 à 26½; extra firsts à 22c; firsts à 15c; Western Dairy — Extra 14 à 16; extra firsts 11 à 12; first 10 à ——. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York cream — à 12¼; Western, Cheddar full cream à 10¼; twins, full cream, 10¼; flats, full cream, 11; Young America, full cream, 12.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 85c; Rock Salt; vrac; pochet Salt 2¼ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Nos cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ¼ à 1c de plus par livre.

FRUIT—Frais—Fraises 15 à 20cts per pint box; pommes $5 75 à 6 00 par baril; oranges de la Floride $2 75 à $3 00 par boîte. Palerme et Messine, Imperial 160s $3 00 à 3 50 par boîte, 200 à 300s $2 75 à $3 00; Limons Messine $3 00 à 4 00 par boîte; Palerme $3 00 à 4 00; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Ananas $2 50 à $3 00 la douzaine; Raisins de Malaga nominaux.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—La 4½c, tranches 5 à 5½c, fancy evaporated 10 à 10½c; Dattes—Persian 7½c; Fard 9c; figues sèches 12 à 15c; currants, 6 à 7c; prunes 7c; citrons — à 20c; raisins secs de Londres—Californie $2 50 à —— par boîtes, Malaga $3 10 la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 13½@ 25c, Texas 7½ @10c; pistaches—Tennessee red 4½ à 5½c; Virginia hand-picked — @6c; Amande Taragona 16 à 17c, noix du Brésil 11 à — la livre; Filberts 12 à —; Noix de Nouvelles 15c; marrons italiens 10; Noix de coco $35 00 par 1000, de pièces en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $12 00 à —— par ton.

Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing au dépôt à $19 00 par ton, pour l'exportation $—— à —— f. o. b. par long ton.

Oil cake—$21 50 asked per long ton f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 25c bid le gallon in prime cooperage et 26 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1¾ livre 7⅝ à 7¾c la yarde; 2 livres 7⅞ à 8⅛; 2¼ livres 10¼ à 10⅜c; 9¾ à 10⅛ la livre.

COTTON BAGGING — Lane Mills — 12¼c per yard.

COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre.

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $—— à 1 75; de la Louisiane $1 50 à 3 50.

PATATES DOUCES — Ordinaires $—— à 2 25; yams $—— à 2 75.

OIGNONS—De l'Ouest $—— à 5 00 le baril. De la Louisiane 75 à $1 00 le string.

CHOUX—De la Louisiane $—— à 3 00 le crate.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $—— à 5 50 le baril.

BETTERAVES—$1 50 le baril.

HARICOTS—Choice Northern 3½ à 3¾; Western red kidney choice — à $; New-York red kidneys — 7¾; western white kidney 5½c; par livre 1¾ à ——.

COW PEAS—$1 50 à 1 80 le baril.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ¼ à 1c de plus par douzaine d'œufs.

Grosses volailles de l'Ouest $4 75 à 5 00 la douzaine; poulets $4 50 à 5 00; canards $3 00 à 4 00; oies $3 00 à 3 50; dindes $15 00 — 20.00.

Les grosses volailles de la Louisiane $2 50 à 3 00; poulets $2 00 à 2 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes $10 00 à 11 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest 12 à 13; ceux de la Louisiane 13 à ——.

SUIF—4¼c la livre pour celui de la ville 4 celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 29c la livre.

LAINE — Burry 10 à 15c la livre; Louisiane clear 18 à ——; clear lake 21 à ——.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4½c; steer et peaux de vaches 20 à 70 livres 2½c; kips, 15 à 20 livres, 4c; peaux de veau 25c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3½ à ——; dry flint 5, dry salted 4c la livre.

PELLETERIE—Otter $—— à 5 50, castor 16 à 30c pièce, raccoon 10 à 30c.

PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvre 16 à 20c.

MOUSSE — Mêlée 2 à 2½c la livre; grise 1 à 1½; noire 2¾ à 3¼c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 2 à 5; Leaf 5 à 11c.; Cutting and Burley sorts lugs 4 à 8; Leaf 10 à 20.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 30c à $1 00; Fine medium 53 à 65c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 23 à 35c. Bright navy 25 à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 85c; granulated smoking 25 à 70.

NAVAL STORES—Les prix de gros sont comme suit. Au détail il faut payer 50 à —— c de plus par baril. Pitch $1 50 à 1 75; goudron $4 50 le baril. Résine—D $1 35; E $1 35; F $1 70; G $1 60; K $1 95; M $2 50; N $2 75; W $2 90; WW $3 50. Essence de térébenthine 37½. Jobbing 2 à —— c de plus le gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 00 le boucaut; Anthracite $9 50 à 10 00 le ton; bateaux 85c; canneaux $8 00 la tonne, en gros —— à 2 le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c; Corona pour familles 45c; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c; gâteau Coal sur chars $2 50 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 35@ 2 40
BRANDIES—Du pays, légal	1 50@ 3 00
Pêche—vieux, le gallon	2 25@ 3 50
Pomme	2 25@ 3 50
COGNAC—Importé—1883, le gallon	—@ 8 00
1878	—@ 5 56
1875	—@ 5 75
1870	—@ 6 00
1865	—@ 7 00
1863	—@ 8 00
1848	—@10 00
Otard Dupuy & Cie Cognac 1883	—@ 6 00
1878	—@ 7 00
1875	—@ 8 00
1865	—@ 9 00
1848	—@10 00
Biquet, Dubouche & Co. Cognac 1878	—@ 4 00
1875	—@ 5 00
1848	—@ 7 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 02@ 1 10
Ouest	1 05@ 1 10
Bourbon	1 25@ 5 00
Seigle	1 50@ 6 00
Ecosse, importé	4 00@ 6 00
Irlande, importé	4 00@ 6 00
Duffy's malt whisky, par gallon	—@ 8 00
Duffy's malt whisky par caisse	—@ 9 00
GENIEVRE—Duyers, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@ 1 50
Hollande, par gallon	2 75@ 3 50
Holl. Burnett's Old Tom	2 50@ 8 00
Holl. Burnett's Old Tom, par caisse	3 50@ 9 00
Hollande, par caisse	7 25@ 7 50
VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon	34@ 36
Zinfandel No 1, à gallon	70@ 1 00
Clarets importés — Ordinaire par barrique	65 00@ 75 00
Clarets de famille, par barrique	65 00@ 75 00
Clarets fins, la barrique	90 00@175 00
Médoc, la caisse	—@ 5 00
St-Julien, la caisse	—@ 6 50
Margaux, la caisse	—@ 8 00
Pontet Canet, la caisse	—@10 00
Larose, la caisse	—@12 00
Léoville, la caisse	—@15 00
Château Lafitte, la caisse	—@25 00
Ordinaire, la caisse	3 00@ 3 50
Château Dillon, par barrique	125 00@
Blanquefort, par barrique	105 00@
Château Dillon, par caisse	—@ 7 50
VINS BLANCS—Californie la barrique	50@ 75
Importé de famille, la barrique	65 00@ 80 00
Importé fin, la barrique	90 00@175 00
Graves, la caisse	—@ 6 00
Sauternes, la caisse	—@ 6 50
Haut Sauternes, la caisse	—@10 00
Latour Blanche, la caisse	—@18 00
Château Yquem, la caisse	20 00@ 30 00
Ordinaire, la caisse	2 25@ 2 50
Muscat, la caisse	4 25@ 6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00@ 1 10
Madère, genuine fine, le gal	3 50@ 5 00
Madère, la caisse	12 00@ 25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00@ 1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50@ 5 00
Sherry, la caisse	20 00@ 25 00
Très vieux porto, la caisse	5 00@ 25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par doz	—@29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	—@34 75
Extra Dry	—@28 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts	—@28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	—@26 00
D. B. Pel & Co.'s qts	—@26 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts	—@28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	—@29 50
Moet & Chandon, white seal, qts	—@29 00

Pints $2 de plus par caisse

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Yard Spec Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Scan Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$12 00
No 2	13 00	No 2	11 00
No 3	11 00	No 3	9 00
Scantling No 1	13 00	Flooring No 1	15 00
No 2	10 00	No 2	13 00
No 3	11 00	No 3	11 00
Ceiling No 1	13 00	Weath Bds No 1	14 00
No 2	11 00	No 2	11 00
No 3	10 00		
Boards No 1	13 00	Boards No 2	10 00
No 2	11 00	No 4	7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	21 00	Ceiling No 1	17 00
No 2	18 00	No 2	13 00
No 3	15 00	No 3	11 00
Weath Bds No 1	14 00	Boards No 1	18 00
No 2	11 50	No 2	15 00
No 3		No 3	11 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards No 1	27 00	Boards No 4	22 00
No 2	25 00	No 5	20 00
No 3	20 00	No 6	15 00
Dr'ed Bds No 1	32@42	Dr'ed Bds No 2	33 00
No 3	31 00	No 4	24 27
No 5	17 00	No 6	15 27

WHARF TIMBER.

No 1	12	No 2	11 cts
No 3	9½ cts		

Mahogany timber	50 00@65 00
Cedar timber	5 00@ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché.	
Oak lumber	25 00@30 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed or split	2 50@ 3 00
Laths, par 1000	75@ 1 25
Alabama lime	95@1 00
Ciment domestic	1 75@2 00
Ciment, imported	2 75@3 00
Slate	5 00@6 00
Brick—Lake and L. C. K. R.	
Paving	8 00@10 00
Ordinary	7 00@ 8 50
Sand	30@ 35
Shells, small	—@ 40
Shells, large	1 25@1 50
Plaster calcined	1 75@2 00

QUINCAILLERIE.

Axes—Hunt's	$7 00 @ 9 50
Double bit	—@15 00
Axle Grease—Fraser's kegs	4½@ 5½
Boxes, gross	10 00 @10 50
Bellows—Blacksmith, 26 to 42 in	6 00 @22 00
Brass—Sheet par livre	—@ 27
Cotton Scrapers	2 40 @ 3 00
Orange—Trace	25 @ 75
Ox Bo	5 @ 7
Coffee—Roofing par livre	—@——
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus	—@ 36
Hoes—H. B. No 1 to 6	2 50 @ 5 50
A. B. No 00 to 2	2 25 @ 6 00
Lyndon's bright crown 00000 to 6	4 00 @10 00
Rotary Hoes—Mallon's	—@60 00
Avery's	125 00 @——
Stubble diggers	—@ 2 75
Hollow Ware—Skillets	5 @ 6
Anvils	—@ 11
Iron—Flat, 1½ to 4 inches by ¼ to 1	1⅞@ 2⅛
Round, 1 to 1½ inches	1½@ 2¼
Painted	4½@——
Bands—Light, 3 to 2½ inches	2 65 @ 3 00
Heavy, 3¼ to 6½ inches	2 45 @ 3 00
Hoops—1 to 3 inch	3 00 @——
Sheet—No 10 to 14 G	3 00 @ 4 00
Galvanized, No 16 G	5 60 @ 9 50
Lead—Pig, par livre	4⅝@——
Sheet, par livre	
Steel, nails—18@60d basis	2 55
Garden Hoes	—@ 7½
United States Navy	—@ 9 00
Best	—@10 00
Plows—Avery, cast, Nos ½ to 1	2 75 @ 2 75
Avery, steel	4 50 @20 00
Avery, double shovels, deep, no bonne, net	—@ 2 30
Avery, double shovels, iron bonne, net	—@ 2 30
Magnolia sweeps, all sizes, net	2 00 @ 2 50
Double plows, Allemen's, No ½ to 2, each	25 00 @30 00
Plow Steel—3 to 12½ to 2½ to 3/8	4½@ 6
Rope—Sisal, ¼ in. and larger	
Sisal	12¼@——
Manila	15½@——
Cotton, 5-16 et ¼	14 @ 14½
Spades—Ames'	10 50 @12 00
Rowlands	6 00 @ 7 00
Shovels—Ames'	9 50 @11 00
Rowlands	6 00 @ 7 00
Sweep Iron—7 to 12½ to 5/16	4 @——
Tin—Roofing, 1x20x28 inches	13 50 @14 50
I. C. do	10 50 @11 50
1x14x20	7 25 @ 8 00
I. C. 1x14x20	5 75 @ 6 50
Block, par livre	34@ 35
Vises—Peter Wright's	—@16 00
Wire—Barbed fence, galvanized	4⅛@ 4½
Zinc—Sheet par livre	7 @ 7¼
Shot—Drop	1 15@ 1 20
Buck, 25 liv. bags	1 40@ 1 45
Powder—25 liv. kegs	—@——

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs	$ 60@115
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	150@400
Mulets pour habitations sucrières	175@200
Mulets, qualité moyenne	140@175
Mulets pour coton	100@125
Mulets communs	75@100
Bons mulets de ville	$225@250

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

"Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants :

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, au poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents :

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive :
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible ;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires."

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat :

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

Avis.

1er avril 1890.

AVIS est par le présent donné que je présenterai à la prochaine session de la législature un acte pour créer un district de Drainage et de Levée de la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans ; pour en établir les limites ; pour pourvoir à l'organisation d'un Board de Commissaires ; pour définir les devoirs de ce Board ainsi que ses pouvoirs et restrictions ; pour pourvoir à un revenu qui lui sera affecté, et pour prélever une taxe dans ce but.

S. D. PETERS.

3 avril—2 9 16 23—mai 1 8

FEUILLETON.

No 1 — Commencé le 3 avril.

LE COLONEL EVRARD.

—PAR—

JULES SANDEAU.

I

C'était un homme doux, silencieux, un peu triste, intrépide au feu, rêveur sous la tente. Bien que la nature et l'éducation ne l'eussent pas préparé à la vie des armes, il s'était engagé à vingt ans au dans un des corps permanents de l'armée d'Afrique. Il avait vu se briser en un jour l'espoir de sa jeunesse, s'évanouir à jamais tout un avenir de félicité, et, se sentant seul pour la première fois, s'était jeté dans l'armée comme dans un cloître.

Il y avait vingt ans de cela.

Durant ces vingt années, il avait gagné pied à pied tous ses grades, sans autre protection que celle du devoir accompli. L'armée offre, en effet, plus d'un rapport avec le cloître. Elle bride les passions, elle règle les âmes; c'est un refuge ouvert à bien des douleurs et à bien des mécomptes qui n'ont pas celui de la foi. Il n'avait pas tardé à se retremper dans ce milieu âpre et salubre; un prompt apaisement s'était fait en lui. Toutefois, il demeurait fidèle à ses regrets, et le souvenir du bonheur perdu lui semblait préférable au bonheur qu'il aurait pu trouver, qu'il n'avait pas cherché.

Tel était le colonel Evrard.

On s'étonnera peut-être que des sentiments si romanesques aillent se loger dans les camps : je serais encore plus surpris de les rencontrer dans le monde. Il n'avait pas revu la France depuis qu'il l'avait quittée. Avant de la quitter il avait vendu son petit champ, réalisé son modeste avoir. Toute son ambition désormais était qu'on le laissât vieillir sous le beau ciel dont la sérénité était descendue peu à peu dans son cœur. Il aimait le métier qui l'avait sauvé de lui-même. Enfin, il s'était pris d'une affection presque filiale pour cette terre qui devient si vite la patrie de ses hôtes: de loin, elle paraissait un exil, et l'exil commence le jour où l'on est forcé de s'en arracher.

L'an dernier cependant, au début de l'été, il s'embarquait pour se rendre à Marseille ; un de ses frères d'armes, celui de tous qu'il chérissait le plus, un de ces héros inconnus qui disparaissent dans la fumée des champs de bataille sans avoir dit leur nom à la gloire, était tombé, mortellement atteint, en poursuivant les tribus révoltées, et, près d'expirer, l'avait institué son légataire universel. Il lui léguait sa mère et sa sœur, qui vivaient étroitement à Paris, et que sa mort devait plonger dans un état voisin de la détresse. Ce testament, le colonel l'avait accepté purement et simplement. Son régiment n'était pas en expédition: il prit un congé et partit sur-le-champ pour aller recueillir une succession que personne ne songeait à lui disputer.

En moins d'un mois, grâce à l'activité de ses démarches, grâce aussi, car il faut bien dire ce qu'il ne disait pas, à sa propre libéralité, il eut assuré aux deux pauvres femmes une destinée à peu près convenable, à l'abri du besoin. Sa tâche terminée, il avait encore devant lui quelques semaines de loisir et d'indépendance; il ne sut plus que faire. Paris embelli, transfiguré comme par la baguette des fées, le touchait à peine. En présence des merveilles d'une civilisation dont une longue absence l'avait presque déshabitué, il éprouvait déjà les atteintes de la nostalgie. Il regrettait sa vie large et simple au sein des grands espaces, ses nuits resplendissantes, ses soleils brûlants, ses steppes embrasées. Il résolut d'abréger le temps de son congé, mais avant de retourner en Afrique, cédant au besoin d'émotions qui ne meurt jamais dans le cœur de l'homme, il voulut revoir le coin de terre où il était né, dire un dernier adieu aux lieux qu'il avait tant aimés.

En touchant la terre natale, il lui fut donné de ressentir dans leur ivresse amère les émotions qu'il venait y chercher. C'était un assez pauvre endroit, un des coins les plus ignorés du centre de la France. Il ravit, il reconnut tout avec des transports attendris, la place où il jouait tout enfant, les rues dont il avait été si longtemps le bruit et la fête. Il y avait au bas de la côte, à l'entrée du vallon, un sentier qu'il évitait pendant le jour, où il se glissait furtivement après la tombée de la nuit. Qui l'eût suivi aurait pu le voir rôdant comme un malfaiteur autour d'un enclos, tantôt le front collé contre la grille, tantôt assis près du seuil la tête entre ses mains. Tant d'années écoulées avaient fait de lui un étranger dans la contrée: il ne frappa à aucune porte, et ne renoua de relations qu'avec les haies et les vieux murs. Il vécut seul et tout entier dans l'évocation du passé.

Au bout de quelques jours il se disposait à partir : une rencontre imprévue le retint et fut cause qu'il demeura bien au-delà de son congé.

Il errait à travers les champs et parcourait les solitudes qu'il n'avait pas encore explorées depuis son retour, quand il s'arrêta devant une habitation qui rappelait par certains aspects les fermes de Normandie. Ouverte à deux battants, la porte d'une vaste cour plantée comme un verger laissait voir au fond le principal corps de logis, et de chaque côté les bâtiments d'exploitation rurale, à demi cachés par des massifs de fleurs et de verdure. Tout cela, sur un soleil clair, au milieu d'un site riant, respirait une vie occupée, abondante et facile, avec une recherche dans l'aisance que n'ont pas les plus riches fermes normandes. Quoique cette demeure ne ressemblât guère à ce qu'elle était autrefois, Evrard cependant la reconnut presque aussitôt: c'était la ferme des Aubiers, et en même temps il retrouva dans sa mémoire un des épisodes les plus gais, les plus charmants de sa jeunesse.

Il avait vingt ans. Il était en chasse et battait la lande et le chaume par un de ces jolis matins qui semblent faits pour la vingtième année. Il allait la tête haute, humant l'air, fier et léger sous son carnier déjà gonflé de poil et de plume. Comme il passait devant les Aubiers,—la ferme était toute rustique alors,—il s'était arrêté pour jouir du coup d'œil qu'offrait en ce moment l'intérieur de la cour. Il y avait là, rangés sur deux files, une douzaine de couples villageois, les hommes en habit de fête, les femmes dans tous leurs atours. Evrard avait pensé d'abord qu'il s'agissait d'une noce; mais en y regardant de plus près, il comprit que la noce remontait au moins à neuf mois: en effet, il était question d'un baptême. Le cortège, pour se mettre en marche, n'attendait plus que le parrain.

Or, ce n'était pas un parrain de peu que le parrain qu'on attendait: c'était le baron Tancrède-Achille-Hector-Landry de Champignolles, la fleur des hobereaux du pays. Oui, le baron de Champignolles lui-même, consentait à tenir sur les fonts baptismaux le fils de Sylvain Cordoan, son fermier, et, afin que l'honneur fût complet, il avait daigné accepter pour commère la tante du nouveau-né! Cependant, il y avait bien deux heures qu'on attendait sur pied; le curé avait déjà dépêché par trois fois son bedeau à la ferme, et une sourde inquiétude commençait à s'emparer de l'assistance, lorsqu'une estafette se précipita dans la cour, au milieu d'un désarroi général que sa face effarée ne justifiait que trop.

La nouvelle qu'elle apportait n'était pas faite pour calmer les esprits: la veille au soir, on avait ramené de la ville M. le baron ivre-mort, et quand on était entré le matin dans sa chambre, M. le baron n'était plus ivre, mais il était tout à fait mort. Plus de baron! Les rangs s'étaient rompus, la commère trempait de ses larmes les longs rubans de son corsage, maître Cordoan s'arrachait les cheveux, la nourrice, qui avait compté sur la magnificence d'un parrain si huppé, jetait des cris perçants, et, réveillé par ce vacarme, le poupon, comme s'il eût compris qu'il était condamné à ne s'appeler ni Tancrède, ni Achille, ni Hector, ni même Landry, poussait sous ses langes des vagissements lamentables.

Et que faire? Où chercher, où prendre un parrain de rechange? Le temps pressait, il n'y avait plus une minute à perdre. M. le curé, qui n'avait pas déjeuné, se fâchait tout rouge; le bedeau courroucé parlait des foudres de l'Eglise. Les choses en étaient là quand le jeune homme qui, du pas de la porte, avait assisté à toute cette scène, s'avança comme un dieu sauveur, comme un parrain tombé du ciel.

—Je ne suis pas baron, dit-il au fermier; mon père s'appelait Evrard, saint Paul est mon patron. Sans être un saint comme lui, je passe pour un assez bon diable, et je réponds qu'en grandissant mon filleul aurait en moi un parrain dévoué et un brave ami. Si je vous agrée, touchez là.

Et il tendait sa main à Cordoan, qui, on peut le croire, ne se fit pas prier pour la serrer entre les siennes. Il avait si bon air dans son vêtement de velours, sous son chapeau de feutre gris, avec sa cravate nouée négligemment, toute sa personne respirait tant de franchise et de loyauté, tant de belle humeur et de bonne grâce, qu'avant même qu'il eût parlé il avait gagné tous les cœurs. On devine sans peine quel succès obtint son petit discours. Les rangs se reformèrent aux cris de: "Vive M. Paul!" et, quelques instants après, le cortège, nourrice et poupon en tête, s'acheminait enfin le long des haies vers l'église de la commune.

On songeait au baron tout autant que s'il n'eût jamais existé; la commère ne se sentait pas d'aise en se voyant au bras de ce jeune et gentil cavalier.

La cérémonie achevée, on revint aux Aubiers, d'où s'exhalaient des odeurs de gala qui ne gâtaient rien aux senteurs de l'automne.

La lune était haut dans le ciel quand Paul prit congé de ses hôtes: il s'en alla comblé de bénédictions, rentra chez lui le cœur content, et put se dire, en s'endormant, qu'il n'avait pas perdu sa journée.

Cinq ans après, il partait pour l'Afrique. Pendant ces cinq années, il était retourné souvent à la ferme, où on l'adorait, c'est le mot. Le fait est que tout avait prospéré dans cette demeure depuis le jour où il y était entré pour la première fois; il semble que la jeunesse porte partout le bonheur avec elle. Intelligent, actif, entreprenant, maître Cordoan était en passe de devenir un des riches cultivateurs de la contrée. Il avait un moulin au bord de la rivière; déjà, les Aubiers lui appartenaient. Le petit Paul poussait à vue d'œil, et, comme son parrain n'arrivait jamais que les poches bourrées de gimblettes, il s'était pris pour lui d'une tendresse passionnée. Lorsque Evrard, à la veille de son départ, était venu pour dire adieu, le fermier et sa femme l'avaient embrassé en pleurant, et le petit s'était si bien cramponné à ses jambes, qu'on avait eu beaucoup peine à l'en détacher.

Il en est des premières impressions de la jeunesse comme des enchantements de l'aube; elles sont de courte durée. Evrard n'avait pas complètement oublié les Cordoan, mais ses souvenirs, refroidis peu à peu, s'étaient engourdis au fond de sa mémoire; l'air natal ne les avait pas ranimés, et ce fut seulement à la vue d'une ferme isolée au bord du chemin qu'il les sentit se réveiller et revivre dans leur grâce et dans leur fraîcheur. Ainsi parfois il suffit du parfum d'une fleur, d'un jeu de la lumière, d'un accent de la brise, pour évoquer en nous tout un monde enseveli.

Certes, un filleul qu'on a laissé presque au berceau, et qu'on n'a pas revu depuis vingt ans ne saurait vous tenir aux entrailles par des racines bien profondes.

Toutefois, en se rappelant les témoignages d'affection et de gratitude qu'il avait reçus sous ce toit, Evrard n'avait pu se défendre d'un mouvement de confusion. Que s'était-il passé là pendant son absence? Qu'étaient devenus les hôtes qui l'avaient si tendrement aimé? Bien que ce fût s'y prendre un peu tard, il voulut en avoir le cœur net.

Il traversa la cour déserte et entra dans le corps de logis. Après avoir frappé inutilement à deux ou trois portes, il en ouvrit une, et ne fut pas médiocrement surpris en pénétrant dans une vaste pièce dont l'ameublement et la décoration n'auraient pas déparé le salon d'un château. C'était bien aussi un salon, mais qui servait en même temps d'atelier et de cabinet de travail. Ici un chevalet supportant un paysage ébauché, là une table chargée d'esquisses et de dessins, de brochures et de journaux; sur les meubles, dans les encoignures, des bronzes et des objets d'art; aux lambris, des tableaux et des panoplies; partout des livres richement reliés. Evidemment, l'habitation avait changé de maîtres.

Il allait se retirer, lorsque soudain l'étonnement chez lui fit place à la stupeur: son regard venait de s'arrêter sur un portrait représentant un officier en tenue de campagne, et il se reconnaissait dans cette peinture; c'était son portrait.

Evrard pensait rêver: il n'avait de sa vie posé devant un peintre; et, pourtant, c'était bien ses traits, c'était sa mâle figure bronzée par le hâle africain, c'était l'uniforme de son régiment, c'était lui enfin, c'était lui tout entier.

L'entrée d'un grand et beau jeune homme en costume de chasse le tira brusquement de la contemplation où il était plongé.

Le colonel fit vers lui quelques pas; mais, comme il ouvrait la bouche pour s'excuser et pour expliquer sa présence, le jeune homme lui sauta au cou et le serra dans ses bras.

Quelques instants après, Evrard était au courant des révolutions accomplies à la ferme depuis son départ. Sylvain Cordoan, quoique honnête homme, avait réussi dans toutes ses entreprises : à force de s'arrondir, il était devenu naturellement un gros personnage. Paul avait été élevé en fils de famille; ses études achevées, il avait fait son droit. Maître à vingt et un ans de sa destinée et de son patrimoine, que représentaient vingt mille livres de rente en biens-fonds, il avait continué de vivre à Paris, voyant un peu le monde, passant en revue toutes les carrières et n'en trouvant aucune à son gré; tour à tour attiré par les lettres et par les arts, et ne sachant à quoi se résoudre. Il s'était dit enfin que sa place était dans son domaine, et depuis plus d'un an il vivait aux Aubiers, cultivant ses champs et rendant à la terre ce qu'elle lui donnait. Les lettres et les arts, qui l'avaient suivi dans sa retraite, étaient le délassement de ses travaux et le plus doux de ses loisirs.

—Et maintenant, dit le colonel, chez qui la curiosité n'était pas encore pleinement satisfaite, comment se fait-il qu'en me voyant tu aies deviné que j'étais un ami de la maison?

—Je vous ai reconnu, mon parrain, répondit Paul; grâce à la ressemblance du portrait que voici, ce n'était pas bien difficile.

—Mais ce portrait, puisque décidément c'est le mien, qui l'a fait? d'où vient-il?

—Après l'affaire où vous aviez gagné vos épaulettes de capitaine, tous les journaux illustrés de Paris ont publié votre portrait encadré dans le récit de votre beau fait d'armes. Je les avais recueillis, je les gardais comme des reliques. Dès que j'ai su manier la brosse, je m'en suis inspiré pour peindre votre image, et il me semble que je n'ai pas trop mal réussi.

—Je n'étais donc pas oublié ici? on t'avait donc parlé de moi?

—Oublié, vous, oublié aux Aubiers! J'ai été élevé dans le culte de votre souvenir. Ma mère ne me parlait de vous qu'avec amour, vous étiez resté son idole. Mon père ne se lassait pas de répéter que le bonheur était entré en même temps que vous dans sa maison; c'est à vous qu'il rapportait toutes nos prospérités. Oublié, mon parrain! Vous n'avez pas été un seul jour absent de nos cœurs. Le soir, à la veillée, votre nom revenait dans tous les entretiens. Nous avions pour voisin un ancien officier en retraite qui recevait le *Moniteur de l'armée*; nous vous avons suivi pas à pas; il n'est aucune de vos promotions que nous n'ayons fêtée en famille. Au collège, vous étiez mon héros. Que de fois j'ai voulu vous écrire! Combien de lettres commencées et que je n'achevais pas! Vous n'aviez jamais donné de vos nouvelles. Je n'étais qu'un enfant quand vous m'aviez quitté, et je me disais que quelques mois avaient suffi pour m'effacer de votre vie. Je me trompais donc, puisque après tant d'années vous avez retrouvé le chemin de la ferme; je me trompais, puisque vous voici, puisque je tiens vos mains dans les miennes.

Tout cela était bien doux, sans doute; mais Evrard ne laissait pas d'en être un peu troublé. Qu'avait-il fait pour mériter un souvenir si constant, un attachement si fidèle? Il avait dit, le jour du baptême, que son filleul, en grandissant, aurait en lui un ami, et c'était le filleul qui avait pris le rôle du parrain et tenu ses engagements. Les dons heureux, les qualités aimables ou sérieuses qu'il découvrait chez ce jeune homme ajoutaient encore à ses regrets, je dirais presque à ses remords: il s'accusait d'ingratitude et ne prévoyait pas qu'il s'acquitterait en un jour.

Il devait partir le lendemain, et n'avait que quelques heures à passer aux Aubiers: il les employa à visiter l'habitation et le domaine, où tout était nouveau pour lui. Du côté de la cour, avec son toit de tuiles moussues et ses palissades de rosiers grimpants, l'habitation avait encore quelque chose d'agreste qui rappelait son origine. Vue du jardin, avec les deux pavillons en retour élevés récemment, elle avait l'air d'un petit castel. A l'intérieur, il ne restait plus trace de la ferme, sinon quelques vieux meubles conservés par piété filiale. Tout s'y ressentait d'un goût délicat, tout y témoignait d'une existence élégante et simple à la fois. Le domaine était florissant, la terre en plein rapport, le paysan bien traité, sainement abrité, car Paul tenait à grand honneur d'améliorer autour de lui la condition d'où il était sorti.

Les deux hommes s'entretenaient de mille choses, ainsi qu'il arrive entre amis qui, n'ayant que peu de temps à demeurer ensemble, se hâtent d'épancher leurs pensées.

Paul reconnaissait dans son parrain l'homme qu'il avait appris à chérir, tandis qu'Evrard retrouvait dans son filleul l'image de sa jeunesse.

Le soir était venu. Ils avaient dîné, et ils étaient encore à table, assis en face l'un de l'autre et causant. Le soleil avait disparu, le couchant s'éteignait; la lune, ronde et resplendissante, montait dans le ciel à l'autre bout de l'horizon. Le moment des adieux approchait. Paul était triste, Evrard lui-même paraissait ému. Ce n'est pas le temps qui crée les amitiés; les plus chères ne sont souvent les meilleures et les plus durables.

(A continuer.)